

exposé : la Veuve du pêcheur. Souvenir de l'île de Wight (1867) ; le Gid, les Travailliers (1868) ; En route pour Valmy, les Bâtisseurs Saint-Chaumont (1869) ; portrait du Général Ducrot (1873) ; Une estafette, Artillerie montée (1874) ; Chevaux de halage, la Forge (1875) ; le Convoy, Manœuvres d'automne (1876), etc.

CHARENTIER (Arthur-Louis-Alphonse), médecin français, né à Paris en 1836. Il fit ses études médicales dans cette ville, où il a pris le grade de docteur. En 1872, il a passé son concours d'agrégation et est devenu professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. On lui doit : Des accidents fébriles qui surviennent chez les nouvelles accouchées (1864, in-8°) ; Des maladies du placenta et des membranes (1869, in-8°) ; Contributions à l'histoire des paralysies puerpérales (1872, in-8°) ; Leçons sur les hémorragies puerpérales (1874, in-8°), etc. On lui doit une traduction du Manuel d'accouchements du docteur allemand C. Schroeder.

CHARPEY, bourg de France (Drôme), cant. et à 18 kilom. de Bourg-de-Péage, ar rond, et à 19 kilom. E. de Valence, sur un coteau; pop. aggl., 1,207 hab. — pop. tot., 2,376 hab.

CHARPIGNON (Jules), médecin français, né à Orléans en 1845. Il commença l'étude de la médecine à Orléans, se fit élève, receveur officier de santé en 1866, puis il passa son baccalauréat en lettres et es sciences et prit le grade de docteur à Paris en 1847. De retour dans sa ville natale, M. Charpignon est devenu médecin des prisons et du dispensaire. Il est secrétaire de la Société des sciences d'Orléans. Outre de nombreux articles de médecine, d'histoire et d'archéologie, recueillis dans divers recueils, on lui doit un certain nombre d'ouvrages estimés : Physiologie, médecine et métaphysique du magnétisme (1841, in-8°) ; Coup d'œil sur les doctrines de la médecine expérimentale (1849, in-8°) ; Rapports du magnétisme avec la jurisprudence et la médecine légale (1860, in-8°) ; Conseils d'hygiène aux ouvriers des villes et aux habitants des campagnes (1866, in-12) ; Considérations sur les maladies de la moelle épinière (1866, in-8°) ; Etudes sur la médecine animale (1864, in-8°) ; Notice historique sur les médecins et sur l'assistance médicale à Orléans (1866, in-8°) ; Souvenirs de l'occupation d'Orléans par les Allemands en 1870-1871 (1872, in-8°), etc.

CHARRA-MONGOLIE, contrée d'Asie, située entre la grande muraille et le désert de Kobi. Elle est habitée par des tribus dont les habitants sont nomades et soumis au gouvernement chinois, qui, d'ailleurs, les laisse jouir d'une indépendance presque complète. Le pays de Gekchek renferme quelques petites villes, comme Djou-nalim et Tolonnoor, habitées surtout par des Chinois.

CHARRIÈRE (Joseph-Frédéric), fabricant d'instruments de chirurgie. — Il est mort à Paris la fin d'avril 1876.

CHARRONNERIE s. f. (cha-ron-ne-ri — rad. char). Industrie de charbonnage. Il se dit aussi de charbonnage en ce qu'il ne désigne jamais le travail même du charbon, mais seulement l'industrie en grand.

CHARROUX, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., ar rond, et à 11 kilom. S.-E. de Civray, près de la Charente; pop. aggl., 1,012 hab. — pop. tot., 1,750 hab. Ce bourg, au moyen âge, une assez grande importance qu'il dut à son abbaye, fondée en 785 par Charlemagne et Roger, comte du Limousin. L'église de ce monastère était une des plus vastes basiliques romanes de l'Occident, dit M. Ad. Joanne. On rencontre sur son territoire des enceintes retranchées, deux dolmens et des vestiges de camps romains.

Charrier (ÉTUDES SUR ALAIN), par M. De-launay. V. ÉTUDES SUR ALAIN CHARTIER, dans ce Supplément.

CHARTON (Edouard-Thomas), littérateur et homme politique français. M. Charton, qui était resté fidèlement attaché à ses opinions républicaines, fut nommé, le 5 septembre 1870, préfet de Seine-et-Oise par le gouvernement de la Défense nationale; mais, les armées allemandes étant entrées dans son quartier général à Versailles et M. Charton était contraint de cesser ses fonctions. Le 8 février 1871, il fut élu dans l'Yonne député à l'Assemblée nationale par 67,481 voix. Il se fit inscrire à la gauche républicaine et prit à diverses reprises la parole sur des questions relatives à l'instruction publique et aux arts. Il vota pour la paix, contre l'abrogation des lois de Bourboulon, contre les lois relatives à la presse, contre le pouvoir constituant de la Chambre, par la proposition Rivet, contre la proposition Ferry et le maintien des traités de commerce, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la loi sur la municipalité de Lyon, pour M. Thiers en 1871. Sous le gouvernement de combat, il fit une constante opposition à la circulaire Pécqueur, vota contre la politique du cabinet de Broglie, et fut nommé ministre de l'Intérieur, sous le ministère de M. de Broglie, le 16 mai 1871, pour faire des offres de service au gouvernement de la Défense. Le gouvernement vit dans la présence des princes d'Orléans beaucoup d'inconvénients et peu d'utilité. Le duc de Chartres retourna en Angleterre; mais il revint peu après en France, se fit nommer, sous le nom de Robert le Fort, capitaine de la garde nationale de la Seine-Inférieure, et prit part aux combats de Longchamps, de Morgues, d'Étréigny; puis il fut attaché, comme chef d'escadron d'état-major auxiliaire, au général Dargent, qui ignorait son vrai nom. Il se fit inscrire à la gauche des entretiens, contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur, etc. Au mois de septembre 1873, pendant les intrigues des monarchistes

pour renverser la République et donner le titre au comte de Chambord, M. Charton publia une lettre dans laquelle il s'attachait avec une grande clarté à démontrer l'impossibilité de rétablir la monarchie. Le 19 novembre 1873, il se prononça contre le septennat, puis il vota contre l'état de siège, la loi des maires, contre le cabinet de Broglie le 16 mai 1874, pour les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Lors de l'élection des sénateurs inamovibles par l'Assemblée en décembre 1875, il déclina l'offre qui lui était faite d'une candidature, préférant demander et recevoir un mandat des électeurs de l'Yonne. Dans la circulaire qu'il leur adressa, il déclara de nouveau ses convictions bien connues. « La République est fondée, dit-il, non par un acte de surprise et de violence, mais par le vote libre d'une grande Assemblée élue par le pays. La République, la constitution, le gouvernement régulierement établis ont droit au respect de tous les intérêts. Que restait-il à faire? Il restait à maintenir, défendre et consolider l'état républicain. » Élu sénateur le 30 janvier 1876, par 350 voix, M. Charton alla siéger dans le groupe de la gauche républicaine, qui choisit pour son président M. de Broglie et un constamment appuyé au Sénat les lois votées par la majorité républicaine de la Chambre des députés. M. Charton a été nommé, le 30 décembre 1874, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, à la place de M. Casimir Périer.

CHARTRE-SUR-LE-LOIR (La), bourg de France (Sarthe), ch.-l. de cant., ar rond, et à 29 kilom. S.-O. de Saint-Galais, sur le Loir; pop. aggl., 1,815 hab. — pop. tot., 1,503 hab. Commerce de céréales, vin blanc, bouffes gras et graines de trèfle. Filature de coton, fabriques de chandelles et de chaux hydraulique; tanneries; moulins à blé et à farine. « La ville est située, dit M. Ad. Joanne, entre la rivière et une colline escarpée, dans laquelle sont creusées de nombreuses habitations. Sur la colline se dressent les ruines d'un château fort, démantelé par ordre de Henri IV.

CHARTRES, ville de France (Eure-et-Loir), ch.-l. du département, à 88 kilom. de Paris, sur une colline de la rive gauche de l'Eure; pop. aggl., 16,977 hab. — pop. tot., 19,580 hab. L'ar rond, comprend 8 cant., 166 commun., 110,657 hab.

CHARTRES (Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, duc de), fils du duc d'Orléans, né à Paris le 11 novembre 1840. Fils aîné du comte de Paris, le duc de Chartres avait huit ans lorsque son grand-père, Louis-Philippe, fut renversé du trône. Il suivit alors hors de France sa mère, la duchesse Hélène, auprès de laquelle il fut éduqué en Allemagne qu'en Angleterre. Lorsqu'il eut terminé ses études classiques, le duc de Chartres se rendit en Italie et fut admis, en 1857, à l'École militaire de Turin, d'où il sortit l'année suivante. Nommé sous-lieutenant de cavalerie au régiment de Nice, il fit dans l'armée piémontaise la guerre d'Italie contre l'Autriche. En 1861, il se rendit aux États-Unis avec son frère, le comte de Paris, se fit admettre comme capitaine d'état-major dans l'armée fédérale et fut attaché à ce titre au général Mac-Clellan. Après avoir fait le camp de Virginie et assisté à plusieurs batailles, le duc de Chartres quitta l'armée fédérale en 1862 et retourna en Angleterre. En juin 1863, il épousa, à Kingston, sa cousine, la princesse Françoise-Marie-Amélie, fille du prince de Joinville, née en 1844, et dont il a eu deux fils et trois filles. A la suite d'un voyage qu'il fit en Allemagne, il publia sans nom d'auteur : Souvenirs de voyage, une notice à quelques champs de bataille de la vallée de l'Ain (1869, in-12), et, l'année suivante, une introduction aux Campagnes de l'armée d'Afrique de 1833 à 1839, du duc d'Orléans, son père. Au mois de juin 1870, lorsque M. Estancelin déposa au Corps législatif une proposition tendant à abroger les lois d'exil qui frappaient les d'Orléans, le duc de Chartres adressa à ce sujet aux députés une pétition qui signa avec ses oncles et son frère, le comte de Paris. Après la déclaration de guerre à l'Allemagne et les premiers revers de notre armée, il adressa le 9 août, au ministre de la guerre, une lettre dans laquelle il lui demanda un emploi dans l'armée active; mais sa demande fut repoussée. Après la révolution du 4 septembre, se rendant à Paris, avec divers membres de sa famille, pour faire des offres de service au gouvernement de la Défense. Le gouvernement vit dans la présence des princes d'Orléans beaucoup d'inconvénients et peu d'utilité. Le duc de Chartres retourna en Angleterre; mais il revint peu après en France, se fit nommer, sous le nom de Robert le Fort, capitaine de la garde nationale de la Seine-Inférieure, et prit part aux combats de Longchamps, de Morgues, d'Étréigny; puis il fut attaché, comme chef d'escadron d'état-major auxiliaire, au général Dargent, qui ignorait son vrai nom. Il se fit inscrire à la gauche des entretiens, contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur, etc. Au mois de septembre 1873, pendant les intrigues des monarchistes

Chanzey entre les deux armées. Le général Chanzey le fit décorer de la Légion d'honneur par le décret de l'Assemblée nationale des lois d'exil qui frappaient la maison de Bourbon, le duc de Chartres fut nommé par le ministre de la guerre, le 15 juillet 1871, chef d'escadron d'état-major au 3^e corps d'Afrique, et il fut promu au mois de décembre suivant la confirmation de son grade. S'étant rendu en Algérie, sous le commandement du général Lacroix, chargé de réprimer un mouvement indigène, puis il suivit la colonne du général Lacroix dans le sud de l'Algérie. En 1874, le duc de Chartres fut détaché de son régiment de chasseurs et nommé secrétaire de la commission chargée d'étudier les manœuvres de la cavalerie autrichienne et leur application à l'armée française. Le 5 avril 1875, il a été nommé lieutenant-colonel de dragons.

CHARTROUX DE MONTFAUX (Marie-Amélie), femme de lettres française. V. MONTFAUX (Marc de), dans ce Supplément.

CHARVET (Léon), architecte et écrivain français, né à Lyon en 1830. Il s'est adonné à l'enseignement de l'architecture sous le nom de professeur à l'École des beaux-arts de sa ville natale. M. Charvet a publié : Essai d'une monographie des armoiries de Lyon (1860, in-8°) ; Recherches sur l'abbaye d'Ain-Mouron, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il professa successivement aux collèges de Sainte-Menehould, de Mâcon et de Douai. Reçu docteur en lettres, il fut appelé à occuper une chaire à la Faculté de Dijon, d'où il passa, en 1864, à la chaire de littérature étrangère de Nancy. Nommé ensuite inspecteur d'académie, il a été appelé en 1873 à remplir les fonctions d'inspecteur général sous le gouvernement des langues vivantes. M. Emile Chasles a collaboré à la Revue contemporaine, à la Revue européenne, à la Revue française, au Moniteur, au Constitutionnel, où il se fit élève de l'École normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l

chais, prêts son concours, pendant un hiver, à M. Hippolyte Coqueret. Mais ils n'obtinrent pas le résultat qu'ils espéraient. Une seule pièce fut assez fructueuse: c'était une revue de MM. Clairville et Busnach. Elle fit courir tout Paris. La grande attraction de cette œuvre consistait dans la reproduction, avec des personnages vivants, des tableaux patriotiques du Salon de 1873, et notamment des *Dernières couches* de M. de Neuville. L'hémicycle qui excitait surtout l'enthousiasme populaire, c'était le spectacle d'une ville occupée par les Prussiens et sur le point d'être débarrassée de l'invasion. Dans la coulisse, on entendait les derniers échos des fanfares prussiennes. Puis, au bruit des applaudissements de la foule, on voyait défilé, musique en tête, un bataillon français venant reprendre possession de la ville dont le sol était tout à l'heure foulé par l'ennemi. Cette pièce amena dans la caisse du théâtre une recette totale de 130,000 francs. Malgré cela, M. Coqueret perdait encore, dans l'exploitation de son entreprise, un capital de plus de 150,000 francs. Il ne crut pas devoir lutter plus longtemps contre la malchance, et il passa le sceptre directeur à M. Eugène Dejean, directeur des Cirques.

Les audacieux ne réussissent pas toujours, et M. Dejean ne tarda pas à s'en apercevoir. Quelques mois après, le théâtre du Château-d'Eau ferma ses portes. Elles furent reprises ensuite sous la direction de M. Dornay, qui fut évincé bientôt par ses propres artistes. Ceux-ci se constituèrent en société pour continuer l'exploitation du théâtre et reprendre tour à tour les mélodrames et les vaudevilles de l'ancien répertoire, à l'instar des théâtres de la banlieue annexée.

Parmi les principaux artistes qui ont joué au théâtre du Château-d'Eau, nous citerons, pendant les périodes du drame: Mmes Cornélié, Elise Picard, Mathilde Gerçon, Jenny Lorentz, MM. Sully, Mercier, Georges; pendant la période des féeries, Mmes Daudou, Terny, MM. Dailly et Gobin.

Député la merne, le théâtre du Château-d'Eau a subi une légère transformation au point de vue de l'agencement. La première galerie a été transformée en fumoir, comme à l'Alhambra de Londres, et les spectateurs peuvent, tout en se promenant, assister à la représentation.

Pendant les derniers jours de la Commune, le théâtre du Château-d'Eau a failli être incendié; des tonneaux de pétrole avaient été apportés à cet effet dans la rue de Maite. Mais les incendiaires changèrent de projet; les tonneaux furent transportés quelques pas plus loin, et ce fut une partie des bâtiments des Magasins Nationaux, où se trouve actuellement le Cirque Américain, qui devint en partie la proie des flammes.

CHATEAUGIRON, et non CHATEAU-GIRON, comme nous avons écrit au tome III du *Grand Dictionnaire*, p. 1078, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Rennes; pop. aggl., 1,405 hab. — pop. tot., 1,450 hab. Culture du chanvre; commerce de toiles et de fil.

CHATEAU-GONTIER, ville de France (Mayenne), ch.-l. d'arrond., à 29 kilom. de Laval, sur la rive droite de la Mayenne (pop. aggl., 6,371 hab. — pop. tot., 7,048 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 73 comm., 73,463 hab. Cette ville tire son origine d'une forteresse bâtie par Rouleux Nerra, qui sur son nom lui vint du premier gouverneur de cette forteresse. En 1230, elle fut brûlée par les Anglais. Pendant les guerres de religion, elle tomba tout à tour au pouvoir des partisans du roi et des ligueurs. En 1793, l'armée vendéenne l'occupa.

CHATEAULANDON, vill. de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S. de Fontainebleau, sur une éminence dont le Fusanin baigne le pied; pop. aggl., 1,390 hab. — pop. tot., 2,710 hab. Ancienne capitale du Gâtinais.

CHATEAU-LOIR, ville de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. S.-O. de Saint-Calais; pop. aggl., 2,460 hab. — pop. tot., 2,877 hab. Fabrication de sautois, scierie mécanique, polissage de fûets, fabrique d'eau de Seltz et tanneries. Importantes carrières. S. ses rues, dit M. Ad. Joanne, à l'exception d'une seule qui est droite et bien percée, sont montueuses, étroites, sinueses et mal bâties. L'ancien château, qui a donné son nom à la ville, était situé sur la colline boisée qui domine la place de la Mairie. Vers le milieu du xix^e siècle, il servait un étage de sept ans contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou; en 1075, il fut pris par Foulques le Réchin; en 1181, Philippe-Auguste s'en empara à son tour sur Henri II, roi d'Angleterre, et le brûla. L'ancien Cour de Lion. Aujourd'hui, le château et même une partie du rocher sur lequel il était construit ont disparu, à l'exception des caves voûtées, qui ont servi longtemps de prison; on les a fait creuser, et de leurs débris on a comblé les fossés qui entouraient les murailles.

CHATEAU-PORCIEN, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. O. de Rethel, sur la rive droite de l'Aisne et près du canal des Ardennes; pop. aggl., 1,760 hab. — pop. tot., 1,819 hab. C'e-

tail autrefois le chef-lieu d'un comté qui eut des seigneurs renommés dès le ix^e siècle; il était fortifié et avait un château dont il ne reste plus que quelques vestiges.

CHATEAU-RENARD, ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. d'Arles, près de la rive gauche de la Durance; pop. aggl., 2,043 hab. — pop. tot., 5,708 hab.

CHATEAU-RENARD, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Montargis, sur la rive droite de l'Ounne; pop. aggl., 1,502 hab. — pop. tot., 2,542 hab.

CHATEAU-SALINS, ancienne ville de France (Meurthe), à 45 kilom. de Metz, sur la rive droite de la Petite-Saône. Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort, elle fut prise dans l'Alsace-Lorraine et elle est le chef-lieu d'un cercle; 2,222 hab. Verrières, moulins à plâtre, tanneries. Commerce de toiles et de chanvres.

CHATEAU-THIERRY, ville de France (Aisne), ch.-l. d'arrond., à 50 kilom. de Laon, sur la rive droite de la Marne; pop. aggl., 5,162 hab. — pop. tot., 6,623 hab. L'arrond. compte 5 cant., 124 comm., 59,128 hab.

CHATEAU-VA-VALLEIRE, bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N.-O. de Tours, sur le penchant d'une colline dominant la rive droite de la Loire; pop. aggl., 835 hab. — pop. tot., 1,175 hab. Ce bourg, sur une colline qui a une source d'eau minérale, est entouré de trois côtés par une vaste forêt.

CHATEAUDUN, ville de France (Eure-et-Loire), ch.-l. d'arrond., à 59 kilom. de Chartres par le chemin de fer, sur un coteau de la rive gauche du Loir; pop. aggl., 5,564 hab. — pop. tot., 6,552 hab. L'arrond. comprend 5 cantons, 50 communes, 62,919 hab. Cette petite ville, qu'un incendie avait presque entièrement détruite en 1723, a donné pendant la guerre de 1870, un exemple de patriotisme qu'on est heureux de mettre en regard de tant de défaillances qui ont alors fait tache au vieil honneur français. Le 18 octobre 1870, un corps de 5,000 Prussiens se présentait devant Châteaudun, espérant y entrer aussi facilement qu'à Nancy. La vaillante petite cité n'avait pour défenseurs que ses gardes nationaux et des francs-tireurs de Paris, auxquels étaient mêlés d'autres francs-tireurs de Nantes et de Cannes. On venait d'apprendre l'occupation d'Orléans par les Prussiens, ce qui semblait devoir faire abandonner toute idée de résistance; mais la vaillante population de Châteaudun ne prit conseil que de sa fierté et de son patriotisme. Des uhans s'étaient montrés près du chemin de fer, des obus arrivés, sans autres armes que leurs outils, se précipitèrent à leur rencontre et les forcèrent à tourner bride. C'était un prélude, et Châteaudun, s'attendant à une attaque immédiate, se hâta rapidement de barricader. En effet, le mardi 18 octobre, vers midi, les gendarmes de l'église Saint-Valérien signalèrent l'approche de l'ennemi. Le clairon retentit aussitôt, et les gardes nationaux se rendirent à leurs postes de combat.

Les forces de ces dévoués défenseurs de Châteaudun comprenaient 600 francs-tireurs commandés par M. Lipowski, 115 francs-tireurs nationaux, 50 francs-tireurs de Cannes, quelques volontaires de Loir-et-Cher et 300 gardes nationaux commandés par M. Testanières, capitaine de cavalerie en retraite; en tout 1,200 hommes environ qui allaient avoir à lutter contre 5,000 Prussiens disposant de 24 pièces de canon. A midi, l'artillerie ennemie ouvre son feu, tandis que l'infanterie marche contre la ville; mais alors elle est accueillie par les feux croisés des tirailleurs qui déciment le premier bataillon d'attaque. Trois autres viennent à la fois le soutenir, et les batteries allemandes commencent à couler la ville de leurs obus, s'attachant sur les clochers, l'hôpital et même les ambulances. Cette lutte disproportionnée ne pouvait se prolonger bien longtemps. Le commandant des francs-tireurs avait déjà fait sommer la ville de se rendre, mais les Allemands réussirent enfin à enlever la position et à tourner les barricades les mieux défendues. « Alors, la nuit venue, refoulés de tous côtés, les défenseurs de Châteaudun se massèrent sur la place, et, noirs de poudre, exaltés par la lutte, superbes de patriotisme et d'ardeur, ils entonnèrent, sous le ciel rouge déjà des premiers incendies, les mâles couplets de *Mars et Vénus*. »

Ce chant superbe, ce spectacle grandiose avaient glacé d'une certaine terreur les assaillants, qui hésitent d'abord, puis envahissent la place, repoussant les défenseurs de Châteaudun dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens court à travers les rues. La nuit est dans les rues adjacentes, lorsque ceux-ci, pris d'une rage nouvelle, se précipitent sur cette place et, à la baïonnette, forcent les Allemands à reculer dans la nuit. La place est de nouveau envahie, et les Allemands l'attaquent encore. On se bat dans l'ombre, on se bat corps à corps. On se tue comme on se poignarderait, on s'égorge, et le flot noir des Prussiens